

Division des Personnels Enseignants
du 1^{er} degré public
DE2 Bureau de la gestion collective
Affaire suivie par :
Hania Neddham
Gestionnaire
Tél : 01 44 62 42 11
Mail : hania.neddham@ac-paris.fr

Paris, le 29 mai 2024

La Directrice académique
des services de l'éducation nationale,
chargée des écoles et des collèges

Frédéric Le-Meur
Chef de bureau
Tél : 01 44 62 42 12
Mail : frederic.le-meur@ac-paris.fr

à

12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cédex 19

Mesdames les enseignantes
et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré public

S/c de Mesdames les Inspectrices
et Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

24AN0099

Objet : Mouvement complémentaire de l'enseignement spécialisé hors postes à profil - Affectations à la rentrée scolaire 2024.

Annexes : - Annexe 1 : Fiche de candidature.

- Annexe 2 : Liste des postes de l'enseignement spécialisé hors postes à profil à pourvoir - Rentrée 2024.

Public concerné : Personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré public.

Calendrier :

Recueil des candidatures	La date limite est fixée au vendredi 14 juin 2024 – Fiche (annexe 1) à retourner par voie numérique aux adresses courriels suivantes : - mvt1degre@ac-paris.fr - ce.ienash@ac-paris.fr
Résultats	Mardi 02 juillet 2024 à 12 h

La liste des postes de l'enseignement spécialisé hors postes à profil à l'issue du mouvement départemental 2024 est annexée à la présente circulaire.

Le présent appel à candidature s'adresse :

- En priorité aux stagiaires CAPPEI qui n'ont pas obtenu de poste au mouvement intra-départemental 2024.
- Aux enseignantes et enseignants spécialisés non titulaires d'un poste spécialisé ASH à titre définitif.
- Aux enseignantes et enseignants non spécialisés souhaitant exercer dans l'ASH.

Les candidatures seront examinées dans l'ordre suivant :

- Les candidates et les candidats à la formation CAPPEI 2024 (prioritaires).
- Les personnels enseignants spécialisés n'ayant pas de poste ASH à titre définitif.
- Les personnels enseignants ne détenant aucune certification de l'enseignement spécialisé.

Certains de ces postes feront l'objet d'un entretien avec l'inspecteur ASH avant d'être pourvus à titre provisoire (voir la colonne « observations » sur la liste des postes en annexe).

Les personnels enseignants qui ont candidaté sur ces postes seront convoqués à un entretien selon les dates fixées par l'inspecteur ASH.

Les candidates et candidats à la formation CAPPEI doivent formuler des vœux conformes au parcours de formation pour lesquels ils ont reçu un avis favorable.

Les candidatures seront classées selon l'ordre de barème du mouvement intra-départemental (consulter le Guide du mouvement intra-départemental 2024).

La fiche de vœux est annexée à la présente circulaire, il appartient aux candidats de la compléter en indiquant les postes souhaités en les numérotant par ordre de préférence dans la colonne « Rang du vœu » en face des intitulés, dans la limite de 10 vœux.

L'annexe 1 « Fiche de candidature » est à retourner **complétée sous format Excel au plus tard le 14 juin 2024 à 12 h, par courriel ayant pour objet « NOM – PRENOM Participation au mouvement complémentaire ASH 2024 »** au bureau DE2, aux deux adresses suivantes : **mvt1degre@ac-paris.fr** et **ce.ienash@ac-paris.fr**

Aucune participation ne sera prise en compte au-delà de cette date.

Les résultats définitifs seront publiés le **02 juillet 2024 à 12 h**.

Un courriel sera envoyé à compter du **02 juillet 2024 à partir de 12 h** aux personnels enseignants concernés.

NOTA BENE :

Afin de sécuriser cette procédure d'affectation, il est demandé à chaque candidat(e) de ne pas altérer le document de quelque manière que ce soit à l'exception des champs à remplir (et éventuellement du titre du document).

Il pourra vous être demandé de le remplir à nouveau ou être considéré comme nul si celui-ci était rendu illisible suite à des manipulations malvenues (changement du type de document : .xlsx, .pdf, .odt etc...), modification des lignes et/ou colonnes, modification des informations concernant les postes proposés.

**La Directrice académique des services de l'éducation nationale,
chargée des écoles et des collèges**

signé

Christelle GAUTHEROT